

La commune rejoint un programme de coopération décentralisée

Gérard Veillet



Franck Villand (à droite) et Jean-Jacques Bazin se rendront au 105 e congrès des maires de France. Archives photo Le DL/G.V.

C'est Franck Villand, l'édile porterain qui a présidé la séance du conseil municipal du mardi 7 novembre en mairie. Parmi les points débattus, le dossier de la révision du plan local d'urbanisme et la signature d'une convention de coopération décentralisée avec plusieurs communes.

Une convention a été signée entre les communes de Valgelon-La Rochette, Le Cheylas, Saint-Maximin, Crêtes en Belledonne, Barraux et La Chapelle-Blanche, l'association Arcade et la commune de Bandafassi au Sénégal. Porte-de-Savoie rejoint le programme de coopération décentralisée en signant également cette convention pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 en versant une subvention annuelle d'environ deux euros par habitant, soit 8 000 euros. (2 voix contre).

Le maire, Franck Villand (titulaire), et Caroline Levannier, maire déléguée de Francin (suppléante), représenteront la commune de Porte-de-Savoie, au conseil d'administration de l'association Arcade.

L'assemblée municipale approuve le principe de la révision libre des attributions de compensation et le montant fixé à 925 978 euros par le conseil communautaire pour la

commune porteraïne.

Les élus porteraïns donnent mandat spécial à Franck Villand et Jean-Jacques Bazin pour participer au 105^e congrès des maires de France qui se tiendra à Paris du lundi 20 au jeudi 23 novembre. Les dépenses occasionnées par ce déplacement leur seront remboursées sur présentation d'un état de frais.

Évelyne Fournier, maire adjointe aux ressources humaines, a indiqué aux membres du conseil municipal la création de plusieurs postes (agents territoriaux), dont un emploi d'agent de maîtrise.

Lors des questions diverses, le maire est revenu sur le dossier de la révision du plan local d'urbanisme (PLU), annonçant l'ajournement de l'enquête publique. Le rapport de présentation a été jugé « peu accessible au public » par plusieurs instances. Il est donc question de rendre le document plus lisible. Les commissions municipales concernées devraient se réunir pour améliorer le dossier. L'enquête publique semble reportée à l'été prochain. C'est sans doute à l'automne 2024 que l'on parlera d'approbation définitive.

Franck Villand est revenu sur les nuisances persistantes liées aux rotations des camions qui fréquentent le site "carrières" non loin de la ferme de Bellegarde. Il en ressort que la voie judiciaire paraît, actuellement, la seule issue probable à ce dossier.